

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

8 février 2024

Date du
Conseil Municipal

14 FEVRIER 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents----26

Votants ----32

A l'exception de : Madame MANENT.

Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.

Madame ROBERT qui a donné pouvoir à Madame DIVOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

4/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

Un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, deux agents ayant bénéficié d'une mutation externe, un agent ayant sollicité une intégration directe sur un nouveau cadre d'emplois, et un agent ayant repris ses fonctions après un congé parental, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit, à effectifs constants :

Suppressions	Rédacteur	-1
	Adjoint administratif	-1
	Animateur principal 1ère cl.	-1
	Agent de maîtrise	-2
Créations	Rédacteur principal 1ère classe	1
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	1
	Gardien brigadier	1
	Adjoint technique principal 2ème classe	1

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

19 FEV. 2024

Publié le :

19 FEV. 2024

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu le Code général de la fonction publique,
⇒Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 7 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Michèle CHUPIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 14 FEV. 2024
Le Maire,

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le 19 FEV. 2024
Publié le 19 FEV. 2024
Certifié exact,
Le Maire,

NO24.02.04

VILLE DE PORNICHET

Jean-Claude PELLETEUR

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Filière	Grade	Catégorie	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C.Municipal
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services	A	1	1	0	
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1	
	Attaché hors classe		2	2	0	
	Attaché principal		3	2	1	
	Attaché territorial - contractuel CDI		2	2	0	
	Attaché territorial		5	5	0	
	Attaché territorial - contractuel CDD		1	1	0	
	Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	0	1
	Rédacteur principal 2ème classe		2	2	0	
	Rédacteur		7	6	1	-1
	Rédacteur - contractuel CDD	1	1	0		
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	12	12	0	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe		7	7	0	1
	Adjoint administratif		10	9	1	-1
Adjoint administratif TNC	1		1	0		
TOTAL			59	55	4	1
ANIMATION	Animateur principal 1ère cl.	B	2	2	0	-1
	Animateur principal 2ème cl.		1	1	0	
	Adjoint d'animation ppal 1ère cl.	C	5	4	1	
	Adjoint d'animation ppal 2ème cl. TNC		2	2	0	
	Adjoint d'animation ppal 2ème cl.		1	1	0	
	Adjoint d'animation TNC		4	4	0	
	Adjoint d'animation		2	2	0	
TOTAL			17	16	1	-1
CULTURE	Bibliothécaire	A	2	2	0	
	Assistant de conservation ppal 1ère classe	B	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	C	1	1	0	
	Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe		1	1	0	
	Adjoint du patrimoine		2	2	0	
TOTAL			8	8	0	0
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	4	4	0	
	Gardien brigadier		6	5	1	1
	TOTAL			10	9	1
MEDICO-SOCIALE	Infirmier en soin généraux classe normale TNC	A	1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup.	B	9	9	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup. TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de cl. normale		5	4	1	
TOTAL			16	15	1	0
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	0	
	Assistant socio-éducatif CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants classe exc.		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants TNC	1	1	0		
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	C	5	5	0	
	A.T.S.E.M principal de 2ème classe		1	1	0	
	Agent social principal 1ère classe		1	1	0	
TOTAL			14	14	0	0
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0	
	TOTAL			1	1	0
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe	A	1	1	0	
	Ingénieur principal		1	1	0	
	Ingénieur		1	1	0	
	Ingénieur CDD		2	2	0	
	Technicien principal 1ère classe		4	4	0	
	Technicien territorial	B	5	4	1	
	Technicien territorial CDD		1	0	1	
	Agent de maîtrise principal		5	5	0	
	Agent de maîtrise	C	12	11	1	-2
	Adjoint technique principal 1ère classe		26	26	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe TNC		1	1	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe		13	13		1
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC		3	3	0	
	Adjoint technique		25	21	4	
	Adjoint technique TNC		4	4	0	
TOTAL			104	97	7	-1
TOTAL GENERAL			229	215	14	0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_24_02_04
Objet :	4. Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20240214-DELIB_24_02_04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240214-DELIB_24_02_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 4_Tableau effectifs_modifications.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240214-DELIB_24_02_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	115.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 4. Annexe DCM 4.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240214-DELIB_24_02_04-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	46.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 février 2024 à 11h36min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 février 2024 à 11h36min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 février 2024 à 12h34min39s	Transmis au MI

Acquittement reçu

19 février 2024 à 12h34min47s

Reçu par le MI le 2024-02-19